



Flash info

27/04/2017

Nous avons reçu un message de la DRH concernant la revalorisation de l'IMT (*Indemnité Mensuelle de Technicité*) :

« Suite au Comité Technique Ministériel (CTM) du 4 octobre 2016, une revalorisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT) a été décidée.

Il s'agit d'une prime versée spécifiquement aux fonctionnaires du ministère de l'économie et des finances, qui a la particularité d'être intégrée dans le calcul des droits à pension. Elle est pour cette raison soumise à une retenue pour pension à la charge des fonctionnaires fixée à 20% du montant brut.

L'IMT varie selon les corps d'appartenance ou les services d'affectation.

Pour les agents de l'administration centrale, le montant brut mensuel s'élevait en 2016 à 59,92€ brut mensuel.

À partir du 1^{er} janvier 2017, le montant brut mensuel s'élève à 79,50€ brut mensuel (soit une augmentation de 19,58€ brut par mois), et au 1^{er} janvier 2018, s'élèvera à 94,26 € brut mensuel (*arrêté du 10 mars 2017*).

La régularisation du versement de cette prime a été réalisée sur la paie d'avril.

Vous constaterez par conséquent ce mois-ci une hausse de votre rémunération de 78,32€ brut correspondant au versement de 4 mensualités de l'IMT (4 x 19,58€) ».